

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 25 février 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187036001**

Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 \$ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (Contrat, contingence et incidences).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187036001

Octroyer à K.F. Construction inc., un contrat pour les travaux de construction du nouvel Insectarium de Montréal situé au 4581 Rue Sherbrooke Est, Montréal, QC H1X 2B2, arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, pour un montant de 30 291 554,90 \$ suite à l'appel d'offres public #5969 – sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense totale de 31 042 341,65 taxes incluses (contrat, contingence et incidences).

À sa séance du 6 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 13 février 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'Espace pour la vie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont salué la décision de viser la certification LEED Or et de miser sur la géothermie dans la construction du nouvel Insectarium. Les représentants des services ont expliqué que la dimension écologique du bâtiment serait mise en valeur à l'intention des visiteurs du futur Insectarium.

Pour les membres de la Commission, tout porte à croire que le nouvel Insectarium sera bien ancré dans le XXI^e siècle.

Les membres ont bien compris que ce dossier portait sur des travaux de construction et d'aménagement qui sortent de l'ordinaire et qui reposent sur des techniques bien précises. Ils ont apprécié que le Service ait prévu un contrôle et un suivi de chantier adaptés à cette réalité.

Enfin, les membres ont jugé pertinentes et convaincantes les explications données par le Service sur les écarts entre le prix soumis par l'adjudicataire et l'estimation.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'Espace pour la vie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187036001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.